convertis au moyen de partie de cet emprunt de 7.123.000 francs, ont exigé une somme de 453.019 fr. 07. De ce fait, nous réalisons un bénéfice de 50.000 francs en chiffres ronds. »

En résumé, d'après les propositions du Maire, les recettes ordinaires et extraordinaires s'élèvent à 4.216.160 fr. 87, et les dépenses à 4.214.053 fr. 49, laissant un excédent en recettes de 2.107 fr. 38.

En terminant son rapport, M. le Maire exprime un vœu, c'est que « les divisions entr'enfants d'une même cité, si funestes à la prospérité générale, tendent à s'éteindre et que tous les citoyens rivalisent de zèle avec nous, pour travailler au bien-être des habitants, et à la grandeur de Tourcoing. »

La Commission des finances, par l'organe de M. Parsy, se borne à proposer l'adoption des propositions budgétaires du Maire.

Il est immédiatement passé à l'examen du budget, article par article : il est peu de points qui soulèvent des objections.

A propos de la police, M. le Maire propose de voter des félicitations à la police pour le dévouement qu'elle a apporté pendant les grèves et de lui allouer une somme de 2.000 francs à répartir entre les agents et les commissaires. En outre le budget de 1904 prévoit une augmentation de traitement pour un certain nombre d'anciens agents, avec le titre de « hors classe ».

Au sujet du personnel de l'Octroi, M. le Maire est d'avis qu'on devrait augmenter le traitement des préposés de 50 francs par an, ce qui constituerait une augmentation de 3.500 francs par an.

Le budget s'établit donc ainsi :

Recettes	4 219 597
Dépenses	4 217 978
Excédent en recettes	1 619

Le Conseil vote le budget de 1904 ainsi établi.

Les Pompes funèbres. — Pendant la discussion du budget, M. le Maire entretient l'assemblée d'un incident survenu à propos des Pompes funèbres. Il avait reçu les plaintes de commerçants au sujet de ventes de couronnes funéraires qui auraient été faites par l'Administration des Pompes funèbres.

M. le Maire a fait des représentations à l'Administration des Pompes funèbres qui a répondu que ces ventes de couronnes étaient le fait d'un employé sans mandat, mais qu'elle veillerait à l'avenir pour que ces faits ne se représentent plus.

La Gendarmerie. — M. le Maire annonce que le Ministre de la guerre a décidé la création d'une brigade à cheval en plus. M. le Maire ajoute qu'il en avait demandé deux, afin de pouvoir assurer le bon ordre en ville sans avoir à recourir à la troupe. Il se propose d'insister auprès du Ministre pour obtenir pleine satisfaction.

La séance est levée à minuit.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE
DU NORD

Le Congrès Radical

« Le Congrès d'aujourd'hui, nous en sommes sûrs, sera une belle et imposante manifestation républicaine », disait le *Progrès du Nord* dans son numéro de mardi matin.

La réalité n'a pas répondu aux prévisions et aux espérances du journal radical. La fameuse « manifestation républicaine » n'a été ni belle ni imposante. Durant plusieurs heures, les ministériels se sont disputés, injuriés, et, finalement, se sont séparés sans arriver à se mettre d'accord.

Le Congrès s'est réuni mercredi, à deux heures et demie, à Lille, dans la salle de la Société Industrielle sous la présidence de M. Sculfort, président du Conseil général, assisté de MM. Girard, sénateur de Valenciennes, et Bersez, député de Cambrai.

Pour être admis à cette réunion il faut montrer patte blanche et l'accès en est impitoyablement interdit à toute personne tant soit peu suspecte. La consigne est sévère à ce point que le président du Congrès lui-même, M. Sculfort, qui avait oublié sa carte de délégué, doit faire reconnaître son identité pour passer.

Les délégués sénatoriaux, en raison de l'abstention des progressistes, sont assez peu nombreux, 222 exactement. La plupart des sénateurs et députés du « bloc » sont là.

Avant même que la séance soit ouverte, on sent qu'il y a de l'orage dans l'air. Les délégués semblent gênés et contraints vis-à-vis les uns les autres; les conversations sont faites de réserves, de sous-entendus; en un mot, les colères ne demandent qu'à se donner libre cours.

M. Sculfort monte, à deux heures et demie, au fauteuil de la présidence, et définit en quelques mots, le but du congrès. Il déclare qu'il donnera la parole à toute personne qui la demandera.

La question des arrondissements de Lille et d'Avesnes. — Vifs incidents

M. Pasqual, député d'Avesnes, monte le premier sur l'estrade et lit un discours. Il revendique, pour l'arrondissement d'Avesnes, le droit de prendre chez lui le candidat. En matière d'élections, prétend-il, on ne doit pas s'arrêter à une question de population. L'arrondissement de Lille est plus peuple, soit, mais il contient beaucoup moins de républicains que celui d'Avesnes. Dans la bouche de M. Pasqual, républicain est synonyme de radical. Il se résume en disant que si, à Avesnes, la quantité des électeurs est moindre qu'à Lille, la qualité est meilleure. Et, à son avis, c'est l'essentiel. Aussi préconise-t-il la candidature de M. Evrard-Eliez, député, qui a été acclamée par les délégués d'Avesnes.

Ces derniers font une ovation théâtrale à l'orateur et acclament le nom de M. Evrard-Eliez, tandis que le reste des congressistes manifeste bruyamment son mécontentement. A ce moment déjà, la salle est houleuse et l'on peut prévoir qu'il se produira plus d'un incident.

C'est M. Médéric Dufour, conseiller municipal de Lille, qui donne la réplique à M. Pasqual. Il faut envisager, dit-il, la question au point de vue général et ne pas en faire une question de personnalités. M. Dufour soutient le droit de l'arrondissement de Lille à avoir un second sénateur. Cet arrondissement est beaucoup plus populeux que les autres et ce n'est pas deux sénateurs qu'il devrait avoir mais la moitié des sénateurs du département.

Les délégués d'Avesnes, auxquels se joignent beaucoup de représentants des autres arrondissements, conspuent l'orateur qui, ne se laissant pas démonter, continue son exposé. S'il n'y a pas plus de républicains dans notre arrondissement, dit-il, ce n'est pas notre faute, car nous faisons tous nos efforts pour amener des partisans à la République démocratique.

M. Dufour s'appuie sur l'autorité des précédents congrès pour revendiquer encore les droits de Lille. Les délégués d'Avesnes font entendre des murmures de désapprobation.

L'orateur dit ce que devra être le candidat du congrès; il faut que ce soit un vrai républicain fermement partisan de la politique du « bloc » et notamment partisan de la loi contre les congrégations.

M. Dufour, en terminant dépose une motion préjudicielle tendant à ce qu'il soit statué quel sera l'arrondissement qui fournira le candidat.

Diverses voix dans la salle s'écrient : « Et les autres arrondissements ? »

M. Cardon, député, demande alors la parole au nom des délégués de Douai, pour dire qu'ils ont décidé de soutenir les revendications de l'arrondissement de Lille. M. Saint-Quentin en dit autant pour Valenciennes, ; un autre délégué pour Cambrai, un autre encore pour Dunkerque. Dans cette dernière ville, il n'y a pas eu de réunion de délégués, mais on a décidé de s'en tenir aux décisions des précédents Congrès. De tous les arrondissements, il n'y a donc que celui d'Hazebrouck qui n'ait pas manifesté son opinion.

M. le président déclare qu'on va procéder au vote à mains levées sur la motion préjudicielle de M. Médéric Dufour. M. Defontaine, député socialiste de Maubeuge, se récrie et demande le vote secret. Une discussion assez vive s'engage entr'eux et M. Sculfort explique que si l'on agit ainsi c'est pour aller plus vite.

La plupart des mains se lèvent pour Lille. Il ne peut y avoir aucun doute, sur le résultat du vote.

Intervention de MM. Defontaine et Lozé

M. le président va donner la parole aux candidats. Des voix s'écrient : « Quels sont les candidats ? Nous ne les connaissons pas. »

M. Sculfort répond : « Je ne sais pas bien ; il y a, je crois, MM. Tribourdeaux, Basquin et Debierre. »

M. Defontaine demande la parole. Il rappelle que lors des dernières élections législatives, un certain nombre de députés n'ont été élus que grâce à l'appoint très sérieux des socialistes. Il cite MM. Cardon, Debève, Debièvre, Lozé, Evrard-Eliez et Pasqual. « C'est une raison, ajoute-t-il, pour choisir aujourd'hui, un candidat pouvant faire l'union entre les radicaux et les socialistes, » et il préconise la candidature de M. Debierre, radical-socialiste. Il ajoute qu'à Avesnes l'on avait choisi M. Evrard-Eliez, à la droite du « Bloc », dans un but de conciliation. Puisque cette candidature est écartée, on peut, dans le même but, choisir M. Debierre.

M. Lozé, député de Cambrai, pris à partie par son collègue de Maubeuge, a la parole pour lui répliquer. Au milieu des interruptions des radicaux les plus avancés, qui le laissent à peine parler, il explique qu'il n'est le prisonnier de personne, que la fraction socialiste ne peut pas s'attribuer son élection, puisque tout le monde s'est uni pour faire triompher la République.

La salle est de plus en houleuse, partagée qu'elle est, entre les radicaux-socialistes et les radicaux. En outre, les délégués d'Avesnes continuent à manifester leur mécontentement.

Les candidats

Le silence rétabli, la parole est donnée à M. Basquin, pour développer son programme. Il se dit vieux républicain bien connu, ayant appartenu au parti opportuniste, qui est devenu le parti radical. « Vous connaissez mon programme, ajoute-t-il, mon programme c'est mon passé, c'est ma vie politique. M. Basquin se déclare nettement partisan de la loi contre les congrégations, de l'impôt sur le revenu et des réformes agricoles attendues par le département du Nord.

La salle fait assez peu d'accueil aux déclarations de M. Basquin.

M. Debierre fait une déclaration nettement radicale-socialiste. Il se dit partisan de la suppression de tout enseignement congréganiste, de la suppression du Concordat et veut à la tête de l'armée des « officiers républicains ». Il est aussi partisan de l'impôt sur le revenu. « Ce que nous sommes aujourd'hui, conclut-il, nous le resterons, quel que soit le ministère de demain. »

Les partisans de M. Debierre l'acclament avec chaleur.

Ici se place un vrai coup de théâtre. M. le président annonce que M. Georges Robert, rédacteur en chef du *Progrès du Nord*, pose sa candidature. Personne ne s'y attendait et l'on se demande ce qu'elle signifie, sans en bien démêler le but.

M. Robert rappelle tout son passé de journaliste radical. Ancien collaborateur de Jules Ferry, il dit être toujours resté lui-même, au 16 mai, sous le boulangisme et le nationalisme. Son programme tient en deux mots : discipline et abnégation.

M. Tribourdeaux parle à son tour. Il se déclare partisan du « bloc », et estime qu'il n'a pas été trop loin dans sa guerre contre les congrégations. S'il est élu, il défendra l'agriculture et l'industrie, s'efforcera de faire aboutir la loi sur les retraites ouvrières et demandera une meilleure répartition des charges et la réforme de l'impôt foncier.

Tous les candidats ayant développé leur programme, on passe au vote.

Trois bureaux ont été organisés, et vers trois heures et demie, on a commencé à scrutiner. Les votes se sont répartis de la manière suivante :

MM. Debierre	89 voix.
Tribourdeaux	75 voix.
Basquin	37 voix
Robert	17 voix
Evrard-Eliez	1 voix
Blancs	3

LE SECOND TOUR
Nouvel incident

M. le président déclare qu'aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il y a lieu de procéder à un second tour.

Mais MM. Pasqual et Defontaine se récrient, ils déclarent que le vote est acquis et que le candidat qui a obtenu le plus de voix est l'élu du congrès. Ils ajoutent que la moitié des congressistes sont déjà partis.

M. Sculfort leur répond en faisant valoir un précédent. M. Defontaine demande la parole, mais le président la lui refuse, déclarant que seuls les candidats parleront s'ils le désirent.

M. Basquin demande à tous ceux qui ont voté pour lui de reporter leur voix sur M. Tribourdeaux, qui, à son avis, a le plus de chances.

A son tour, M. Robert déclare que malgré son estime pour M. Debierre, il se désiste en faveur de M. Tribourdeaux, qui, à son avis, a le plus de chances.

On vote de nouveau et la lutte reste circonscrite entre M. Tribourdeaux et M. Debierre, pour qui ont voté presque tous les délégués d'Avesnes, mécontents de la retraite forcée de leur candidat.

Le second tour, terminé à 4 heures 45, a donné les résultats suivants :

Votants : 207; majorité absolue : 104 voix.

MM. Tribourdeaux	105 voix;
Debierre	100 voix;
Basquin	1 voix;
Nul	1 voix.

M. Tribourdeaux est proclamé candidat.

Tous les partisans de M. Debierre accueillent ce résultat au cri de : Vive Debierre!

—×—

M. Debierre maintient sa candidature

Nous croyons savoir que dans une réunion tenue mercredi dans la soirée, les radicaux-socialistes auraient décidé, malgré la décision du congrès, de maintenir la candidature de M. Debierre.

—×—

Le parti socialiste

On lit dans le *Réveil* :

« La Commission du Comité d'entente de la Fédération socialiste indépendante, constituée à Douai en juin 1903, a décidé de convoquer à Douai, pour le dimanche 3 janvier, une réunion des délégués socialistes indépendants, en vue de prendre une décision pour l'élection sénatoriale du 10 janvier. »

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et de beaux articles à des prix avantageux?

Comment voulez-vous que le public le sache, si vous ne le lui dites pas? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous?

TOUT LE MONDE LE LIT !
POURQUOI ?

PARCE QU'IL EST

AMUSANT

INSTRUCTIF

Parce qu'il peut être laissé entre toutes les mains.

Parce que, grâce aux précieux renseignements qu'il renferme, chacun est appelé à y recourir quotidiennement.

Qui ne voudrait se procurer pour la modique somme de cinquante centimes

LE GRAND ALMANACH ILLUSTRÉ

du « Journal de Roubaix »

LES GRÈVES

A TOURCOING

Chez MM. Baratte et Cie. — Nous avons relaté, dans notre dernier numéro, l'arrestation pour entraves à la liberté du travail, de six ouvriers de la maison. Ceux-ci ont été conduits à Lille mercredi matin par le train de 9 heures 03. Plusieurs agents ont escorté les ouvriers jusqu'à la gare ; il n'y a pas eu d'incident.

A leur arrivée au Parquet, les six inculpés ont été remis en liberté sans avoir été interrogés. Ils ont aussitôt regagné Tourcoing.

A RONCQ

La grève de l'établissement de M. Delahousse, rue du Bouleboqua, qui s'était déclarée le 6 octobre dernier, vient de prendre fin. Une entente est enfin intervenue entre le patron et les ouvriers. Le travail complet est repris dans l'usine. Les ouvriers paraissent satisfaits, ayant obtenu le travail au mètre, ainsi qu'une augmentation de salaire assez sensible.

AU CATEAU

MM. Dhalluin-Lepers frères, fabricants, nous informent que, contrairement à ce qui avait été annoncé, le travail n'a pas cessé dans leur usine du Cateau. Il y reste toujours une cinquantaine d'ouvriers qui sont rentrés aux anciennes conditions.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX
CONVOCATIONS

Canton Nord. — **Bureau de la rue Turgot.** — Jeudi 24 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet de la Basse-Masure, réunion du Comité de la section ; présence indispensable.

Canton Est. — **Bureau de la rue Sainte-Elisabeth.** — Jeudi 24 courant, à huit heures et demie du soir, *A la Pipe*, 22, boulevard de Belfort, réunion du Comité de la section ; urgence ; présence indispensable.

Chronique Locale

ROUBAIX

M. LÉON MOTTE-DESCAMPS, industriel, ancien président du Tribunal de Commerce, est mort, mercredi matin, ravi à l'affection des siens en l'espace de quelques heures. Il était âgé de 61 ans. Il était le fils aîné de M. Motte-Bossut, qui a laissé à Roubaix un souvenir si vivant.

Entré très jeune, en 1859, comme associé dans l'importante filature de coton de son père — la « filature monstre » comme on disait alors — il apporta dans la pratique des affaires une intelligence active et éclairée. Ses frères et lui donnèrent à leur industrie une extension magnifique.

En 1870, M. Léon Motte fonda à Leers, avec la collaboration du regretté M. Louis Motte-Vernier, un tissage de coton, qui devint rapidement l'un des établissements les plus considérables de la région. Il en avait, jusqu'à ces derniers jours, conservé la haute direction.

Il était également président du Conseil d'administration de la Compagnie des Caoutchoucs et produits de la Lobay, au Congo Français.

Envoyé au Tribunal de Commerce comme juge suppléant, le 4 janvier 1881, M. Léon Motte était en 1886, nommé juge titulaire. En 1890, M. Droulers-Prouvost, s'étant démis de ses fonctions de président pour des raisons de santé, M. Léon Motte fut désigné le 7 décembre 1890 pour le remplacer pendant un an. Il fut réélu pour deux ans le 6 décembre 1891.

Pendant ces douze années de judicature, le défunt apporta dans l'accomplissement de ces délicates fonctions, le tact et l'esprit de droiture qui le caractérisaient.

Très bon, très accueillant, M. Léon Motte s'efforçait toujours de résoudre par la conciliation les difficultés qu'il était appelé à juger.

Esprit fin et délicat, M. Léon Motte s'intéressait aux choses de l'Art, à tout ce qui élève l'intelligence. Il avait su s'entourer de productions artistiques choisies avec un goût très sûr. Fondateur de la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing, il en était un des membres les plus écoutés.

Nous adressons à la famille de M. Léon Motte, entourée ici d'une si haute et si légitime considération, l'expression de notre douloureuse et bien vive sympathie. — A. R. F.

DERNIÈRE HEURE
(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

La grève de l'alimentation
Les incidents de la soirée

Paris, 23 décembre. — A six heures du soir, les grévistes ont brisé un carreau et une plaque de marbre de la devanture du magasin de céramiques, rue de Paradis. Mme Vidal, patronne de l'établissement, a été légèrement blessée au visage.

D'autre part, quinze grévistes ont renversé une partie de l'étalage d'un épicier, rue Prevet.

A NEUILLY

A cinq heures et demie, une vingtaine d'individus ont parcouru les rues de Neuilly et ont cassé un carreau chez un boucher. Deux arrestations ont été opérées.

A SAINT-DENIS

Vers cinq heures du soir, une trentaine de grévistes ont parcouru la rue de Paris, à Saint-Denis. Ils ont renversé une voiture et ont cherché vainement à faire cesser le travail dans quelques boulangeries.

Nombreuses arrestations

Paris, 23 décembre. — On signale de toutes parts de nombreuses attaques de boulangeries par les vistes. Les vitres de plusieurs boulangeries ont été brisées à coups de pierres. Boulevard Voltaire, une cinquantaine de grévistes sortant de la Bourse du travail ont essayé de pénétrer dans une épicerie, mais ils ont été dispersés. Toutes les rues de Paris sont sillonnées de patrouilles de gardes républicains conduits par des agents.

Le chiffre officiel des arrestations de la journée est de 124.

Dans la soirée, on signale une cinquantaine d'arrestations. Les ouvriers boulangers grévistes se sont réunis ce soir dans la salle des grèves de la Bourse du Travail. Vers minuit, des équipes de grévistes ont quitté ce local pour se rendre par petits groupes dans les principales boulangeries afin d'y débaucher les travailleurs.

La plupart des boulangeries sont protégées par la police.

EN PROVINCE

Marseille, 23 décembre. — Les ouvriers boulangers, réunis au nombre de 250 à la Bourse du travail, ont voté un ordre du jour déclarant la grève pour ce soir même. Les autres corporations de l'alimentation prendront demain une détermination.

Les intentions de M. Jaurès

Paris, 23 décembre. — La rupture entre M. Jaurès, et ses principaux lieutenants, avec la *Petite République Socialiste*, est l'objet de nombreux commentaires dans le monde politique. On veut voir dans ce fait autre chose qu'une petite révolution de presse. Plusieurs personnalités parlementaires expliquaient comme il suit la responsabilité de M. Jaurès.

Suivant elles, le député du Tarn aurait résolu de se séparer du parti socialiste militant pour gagner l'extrême-gauche du parti radical où sont groupés les radicaux-socialistes. On doit se rappeler que, lors de certains votes et notamment lors de l'interpellation sur les troubles de la Bourse du Travail, M. Jaurès, suivi d'un petit nombre de socialistes ministériels, vota avec le gouvernement.

De ce jour, l'évolution de M. Jaurès aurait été décidée. Elle s'accentue ce matin par l'article (le dernier) publié par M. Jaurès dans la *Petite République*. Si M. Jaurès soutient la thèse que le Sénat n'est pas au point de vue économique suffisamment dévoué à la démocratie, il condamne, d'autre part, l'agitation dans la rue, et cela à l'heure où les grévistes soulèvent une grave agitation et de dangereux désordres.

On a même dit à la Chambre, à propos de l'évolution de M. Jaurès : « Il fait de gauche au centre le même chemin que M. Méline a accompli de droite au centre. »

Il paraît qu'il a été réuni un million pour le nouvel organe que doit fonder M. Jaurès. Ce dernier attirerait à lui, outre M. Rouanet, M. Briand, de la *Lanterne*; M. Viviani qui appartient aujourd'hui à l'*Action*, et M. de Pressensé qui n'est attaché directement à aucun quotidien.

L'affaire Dreyfus

Paris, 23 décembre. — La séance de la commission commencée à deux heures et demie s'est prolongée jusqu'à sept heures. M. Mercier a donné lecture de son rapport où il donne un historique complet de l'affaire depuis le début.

La commission se réunira de nouveau demain à une heure pour prendre connaissance de la fin du rapport de M. Mercier, dans laquelle il sera surtout question des résultats de l'enquête faite par le ministre de la guerre et pour statuer.

Les Chartreux en correctionnelle

Grenoble, 23 décembre. — Aujourd'hui est venue devant le Tribunal correctionnel de Grenoble, l'affaire des vingt-trois Pères Chartreux, prévenus d'avoir continué, après le décret d'expulsion, de faire partie d'une congrégation non autorisée. Les Pères sont en Italie, en Autriche et en Espagne, et ne se sont naturellement pas présentés.

Le Tribunal, par réquisition du procureur de la République, a rendu contr'eux un jugement de défaut.

Le Père Dom Michel, prieur de la Grande-Chartreuse, est condamné à 500 francs d'amende ; neuf Pères sont condamnés à 100 francs d'amende, et treize Frères lais, sont condamnés à 25 francs d'amende chacun.

Tamponnement

Vienne, 23 décembre. — Un tamponnement vient de se produire sous le tunnel de Vienne (Isère), entre un train de marchandises et un train de voyageurs allant à Lyon. Trois voyageurs ont été contusionnés.

Grave accident. — Trois morts

Saint-Brieuc, 23 décembre. — Au viaduc en construction de Douvenot, près de Saint-Brieuc, sur la ligne département de Saint-Brieuc à Honcontour, par la suite de la rupture d'un échafaudage six ouvriers ont été précipités sur le sol d'une hauteur de 15 mètres. Trois ont été tués et trois blessés.

Fin des grèves de Saint-Quentin

Saint-Quentin, 23 décembre. — Les grèves sont complètement terminées.

Un village en révolte

Paris, 23 décembre. — Nous avons, il y a quelques jours, parlé du village de Counozouls dans l'Aude, dont les habitants refusent de payer les impôts et de voter, et s'arment de fusils Gras pour résister aux agents du fisc ou de l'administration.

On nous assure que cette affaire aura un écho à la Chambre; dans ce cas, M. Dujardin-Beaumetz, député de l'arrondissement, prendra part à la discussion, et donnera à la Chambre, les explications sur ce conflit extraordinaire. Il l'est d'autant plus que toutes les autorités, depuis deux ans, se sont entremises inutilement pour mettre fin à cette situation singulière.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

A LA FACULTÉ LIBRE DE DROIT, A LILLE. — Hier, mercredi, a été célébrée la fête patronale de la Faculté libre de droit. Une messe a été célébrée à onze heures et demie, au cours de laquelle M. le chanoine Dewaulle, vice-recteur, a prononcé le panégyrique de saint Louis. Le soir, à six heures, un banquet intime a réuni, au Cercle, les professeurs, les étudiants et anciens étudiants de la Faculté. Divers toasts ont été prononcés par MM. de Vareilles-Sommières, Jaspard, Rothe, Capy, etc.

UNE CONFÉRENCE SUR LE CANADA A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE. — M. Jean Prévost, député du Canada, a fait, mercredi soir, à la Société de Géographie de Lille, une remarquable conférence sur ce pays, devant un nombreux auditoire, qui n'a cessé, pour ainsi dire, de l'acclamer. Maniant la langue française avec une rare facilité, M. Prévost, qui est un des descendants de ces héroïques français qui fondèrent notre belle colonie du Canada, a donné une idée très exacte de cet immense pays, dont l'étendue est à peu près égale à celle de l'Europe, et qui sera pour le vingtième siècle ce que les Etats-Unis ont été pour le dix-neuvième, c'est-à-dire un centre inouï de prospérité.

L'orateur, qui a été l'objet de chaleureuses ovations, a fait un historique émouvant des persécutions que le Canada a subies pour défendre ses traditions, sa religion, ses lois. Aujourd'hui encore, le jour de la fête de Saint Jean-Baptiste, les Canadiens français de la province de Québec arborent la bannière sur laquelle s'inscrivent ces mots : « Nos institutions, notre langue, nos lois. »

A présent que le Canada se gouverne par lui-même, une ère de prospérité sans égale s'est ouverte. Nous nous plaisons à constater aujourd'hui le grand succès obtenu par l'orateur, mais nous reviendrons sur la dernière partie de cette belle conférence, celle qui concernait les développements possibles du Canada. M. Ernest Nicolle a déclaré que les renseignements donnés seront profitables à tous, et que cette conférence aura pour résultat, d'accentuer le courant de sympathie qui va de la France au Canada.

MESSE DE PRÉMICES. — M. l'abbé Duriez, de Roubaix, neveu de Mlle Duriez, de la Motte-au-Bois, a célébré solennellement, en cette dernière paroisse, mardi matin, sa messe de prémices.

LILLE. — Mercredi après-midi, M. Bruneel, fabricant de toiles à Bailleul, après avoir touché une somme de 1.400 francs à la Société Générale, se rendit à la Bourse de Lille; en cours de route, il changea les billets de poche. Arrivé à la Bourse, il n'y avait plus rien. A-t-il perdu la précieuse liasse ou la lui a-t-on volée? Nul ne le sait.

ARMENTIÈRES. — Les grévistes du tissage Janson, de Pont-de-Nieppe, au nombre de cent-vingt environ, sont descendus, mercredi, à Armentières, en chantant et réclamant du pain. La police n'a pas dû intervenir.

CONSEIL DE GUERRE DE LA 1re RÉGION. — Président : le lieutenant-colonel Vittecocq, du 43e ; ministère public : le capitaine Lainez ; le lieutenant Constant, substitut. — Vache Félix, soldat de 2e classe, au 84e d'infanterie : désertion à l'intérieur en temps de paix ; trois mois de prison. Défenseur, Me Moitier. — Quartier Alphonse, 8e régiment d'infanterie : outrages envers un supérieur en dehors du service ; quinze jours de prison. Défenseur, Me Marchand. — Courcelle Auguste, 127e : désertion à l'intérieur en temps de paix ; un mois de prison. Défenseur, Me Santerne.

NÉCROLOGIE. — Lundi, à dix heures, ont été célébrées, à Tarlegham, les funérailles de M. Charles Seysen. — Mardi, à neuf heures, ont été célébrées, à La Madeleine, les funérailles de M. Danchy, garde-champêtre.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, mercredi, 23 décembre 1903.

Cours de clôture

TERME	New-York CE JOUR	New-York précédent	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans précédent
DÉCEMBRE .. 1903	13.19	13.13	12.25	12.25
JANVIER 1904	13.25	13.21	13.28	12.30
FÉVRIER	13.37	13.31	13.50	13.53
MARS	13.47	13.45	13.63	13.68
AVRIL	13.50	13.48	13.75	13.78
MAI	13.58	13.58	13.85	13.88
JUIN	13.57	13.57	13.90	13.93
JUILLET	13.56	13.59	—	—
AOUT	13.26	13.19	—	—
SEPTEMBRE	—	—	—	—
OCTOBRE	—	—	—	—
NOVEMBRE	—	—	—	—

RECEITES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS DES ÉTATS-UNIS	19,000 BALLES	16,000 BALLES
PORTS DE L'INTÉRIEUR	33,000 —	52,000 —

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, mercredi, 23 décembre 1903.

2 heures soir, 5° au-dessus de zéro, 756, variable.
5 heures soir, 5° au-dessus de zéro, 755, variable.
9 heures soir, 3° au-dessus de zéro, 755, variable.

Jeudi, 24 décembre.

Minuit, 2° au-dessus de zéro, 755, variable.
2 heures matin, 2° au-dessus de zéro, 755, variable.

BELGIQUE

VOYAGEURS BRUTAUX. — Bruxelles, 23 décembre. — Un garde-convoi s'étant présenté pour dresser procès-verbal, dans un compartiment du train de Bruxelles à Alost, à des voyageurs qui en avaient brisé les vitres, ceux-ci se jetèrent sur lui, le rouèrent de coups et le précipitèrent par la portière du train en marche. Fort heureusement, il tomba sur un tas d'herbe, et c'est à cette circonstance heureuse qu'il doit la vie.

MOUSCRON

CONSEIL COMMUNAL. — *Séance du mercredi 23 décembre 1903.* — Le Conseil communal de Mouscron s'est réuni mercredi soir, à l'Hôtel de Ville. La séance s'ouvre à six heures, sous la présidence de M. le docteur Den Reep, bourgmestre. Tous les conseillers sont présents.

M. le président propose de nommer M. Lerouge, échevin, comme secrétaire intérimaire. Cette proposition étant adoptée, M. Lerouge prête le serment requis par la loi. La lecture du procès-verbal de la précédente séance est approuvée.

Nomination d'un secrétaire communal intérimaire. — Prestation de serment. — M. le président expose au Conseil que M. Bentein, employé communal, qui a rempli ces fonctions intérimaires, ne peut plus continuer ce travail supplémentaire. Il demande au Conseil de vouloir désigner M. Charles Warlop, employé communal à Menin, comme nouveau secrétaire communal intérimaire.

M. Cuvelle trouve étrange qu'on s'adresse à un étranger quand M. Bentein pourrait continuer s'il était remplacé dans ses fonctions d'employé du bureau de la milice.

M. le président répond que la chose n'est pas possible sans désorganiser le service de l'Hôtel de Ville. M. Bentein a même refusé de continuer cette besogne supplémentaire et ne désire pas être nommé intérimaire.

M. Cuvelle : C'est autre chose, si M. Bentein ne désire pas remplir ces fonctions. Est-ce que M. Warlop est au courant? — M. le président : Il est depuis dix ans employé dans l'administration.

Le Conseil se constitue à huis-clos pour la nomination de M. Warlop comme secrétaire intérimaire, en remplacement de M. Coulon, empêché par la maladie de continuer ses fonctions.

Après le vote secret, le public rentre dans la salle et M. le président déclare M. Warlop élu par 9 voix contre 4 abstentions.

Le nouvel intérimaire prête alors le serment constitutionnel.

Travaux publics. — Suppression de l'emploi de surveillant de ces travaux. — M. le président soumet au Conseil la situation de la ville à ce sujet. Les travaux de plus en plus importants, nécessitent la présence stable d'un surveillant s'occupant exclusivement de cette besogne. Le titulaire devra avoir son bureau et être à la disposition du public. Ses attributions seraient plus conséquentes. Le Conseil est donc appelé à donner un vote favorable à la suppression de l'ancien emploi pour permettre plus tard la désignation d'un titulaire.

M. Mulliez demande de renvoyer à une prochaine séance la discussion de cette proposition, ainsi que celle du numéro 3 de l'ordre du jour ainsi libellée : *Police : Suppression de la place d'inspecteur, celui-ci remplira simplement les fonctions d'agent de police, et cela : 1° en raison des personnalités en jeu ; 2° pour les motifs que le Conseil communal n'est pas suffisamment éclairé ; 3° à la fin de l'année, le Conseil communal actuel comprendra trois conseillers en moins et le nouveau cinq en plus. C'est un devoir de délicatesse de surseoir à cette discussion.*

M. le président répond qu'il ne s'agit pas de révocation, puisque M. Hocepied, le surveillant actuel des travaux, pourrait briguer l'emploi comme tout autre postulant. Quant au troisième objet de l'ordre du jour ce n'est pas la suppression d'un emploi, mais celle d'un titre : M. Meeûbag pourra remplir comme auparavant ses fonctions d'agent de police.

M. Mulliez : Ceci c'est le fond de l'affaire ; ce que je propose, c'est l'ajournement à une séance ultérieure.

M. Cuvelle, à M. le président : C'est une révocation déguisée. Vous avez créé vous-même cet emploi.

M. le président : Les questions de personnes se traitent à huis-clos.

La proposition de M. Mulliez concernant l'ajournement sur le second point de l'ordre du jour est mise aux voix. L'ajournement est écarté.

M. Mulliez discute alors le fond de la question.

Il est d'avis, avec M. le Bourgmestre, d'étendre les attributions du surveillant des travaux, mais en attendant, il faut conserver ce poste.

M. Cuvelle se rallie à la proposition de M. Mulliez et demande le *statu quo* jusqu'à ce qu'on ait créé un nouveau poste.

M. Coppenolle dit que le Collège échevinal et Mouscron avec lui trouvent le poste assez conséquent pour établir un service plus complet. Par suite, il est nécessaire de créer un nouvel emploi que pourrait briguer l'ancien titulaire avec d'autres.

M. Mulliez : Vous voulez supprimer et l'emploi et le titulaire à dater de la nouvelle année, mais à partir de cette date, le service en souffrira jusqu'à la nomination d'un titulaire.

On vote sur la proposition de M. Mulliez maintenant le *statu quo* jusqu'à la nomination d'un nouveau titulaire. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Mulliez propose de plus l'ajournement pour le *statu quo* où le maintien de la place d'inspecteur de police.

Le *statu quo* est adopté par 7 voix et 6 abstentions.

L'affaire du testament Louis Desprets. — M. le Président exposa que M. Bentein, ancien secrétaire intérimaire, n'avait pas prêté serment pour remplir à certains intervalles les fonctions du titulaire malade. On voudrait arguer de cette lacune en justice pour annuler les délibérations du Conseil concernant le procès de la ville avec MM. Vantangenhove et Lossenne. Pour éviter toute surprise, il demande au Conseil de ratifier toutes les décisions survenues concernant les affaires Desprets.

M. Cuvelle s'étonne que M. le Bourgmestre ait ignoré à ce point la loi communale.

M. le Bourgmestre répique que le cas s'est déjà présenté en l'absence momentanée du secrétaire. On ne songe pas à la prestation de serment de son remplaçant. D'autres que lui ont commis involontairement le même oubli.

M. Cuvelle : Cela est inconcevable.

M. Dufort : Nous savions cela depuis longtemps.

M. Mulliez s'étonne que M. Cuvelle, qui est au Conseil pour surveiller les intérêts de la ville, s'y prenne si tard pour signaler le fait. J'approuve, ajoute-t-il, M. le Bourgmestre de prendre ses précautions contre les tentatives de ceux qui sont constamment à l'affut pour mettre des entraves à la bonne marche des intérêts de la ville.

M. Coppenolle : M. Dutort a dit tout à l'heure qu'il connaissait de longue date cette illégalité. M. Duforé, qui est docteur en droit, aurait dû signaler la chose. Le public a donc bien fait de lui signifier un congé illimité, car un conseiller est ici pour donner à l'occasion un conseil. Le titre indique suffisamment l'obligation de la chose.

Par 9 voix contre 4 abstentions, celles de MM. Cuvelle, Dufort, Lepontre et Catteau, le Conseil approuve les délibérations dont il s'agissait.

La séance est levée à sept heures et demie.

HERZELE

TENTATIVE DE MEURTRE. — Le Parquet d'Audenarde, représenté par MM. Declercq, procureur du Roi ; Verhaest, juge d'instruction, et Bullens, greffier, se sont rendus, mercredi matin, à Herzele, pour faire une enquête sur une tentative de meurtre commise, la nuit précédente, sur la personne d'Alphonse Van Quikelberghe, âgé de 21 ans, ouvrier agricole à Oombergen. Ayant manqué le train, le soir, à Sottegem, Van Quikelberghe se rendit à pied chez lui. Chemin faisant, il entra chez Auguste Badisco, cabaretier à Herzele, où se trouvaient attablés les nommés Charles Demeerber, 18 ans, et Joseph Desaedeleer, 19 ans, tous deux ouvriers agricoles, demeurant à Herzele.

Vers onze heures, ces deux derniers quittèrent le cabaret ; un quart d'heure après, Van Quikelberghe partit également. A peine avait-il